

LA CASELLE ENCHÊNÉE



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
DE
L'ENVIRONNEMENT DU PAYS
DE
LALBENQUE**



LA GAZETTE
DE
L'ASEL



DÉCEMBRE 2009 N° 16



JOYEUX NOËL !!!

Nous voici donc à quelques jours des fêtes de Noël, cette période de détente où tous ceux qui en ont encore les moyens vont se précipiter dans les magasins pour y faire leurs achats. Téléviseurs à écrans plats, téléphones portables et autres gadgets électroniques les y attendent déjà depuis le début du mois de novembre assortis de leurs remises exceptionnelles. Mais les boutiques regorgeront également de foies gras, de chapons, d'huîtres, de saumon fumé et de bûches de Noël. Autant dire que, quelques jours après le lancement de la nouvelle campagne des « Restos du cœur » débordés par l'afflux de nouveaux nécessiteux, le moment peut sembler particulièrement mal choisi pour consacrer notre éditorial au problème alimentaire.

Pourtant, selon Olivier de Schutter, rapporteur des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, « *toutes les conditions pour une nouvelle crise alimentaire sont réunies. La question, écrit-il, n'est pas de savoir si elle aura lieu mais quand* ». Nous savons en effet qu'avec les effets conjugués de la dernière crise financière, du changement climatique associant inondations et sécheresses à répétition et la multiplication des conflits armés, le cap du *milliard* de personnes souffrant de sous-alimentation a été franchi en 2009. Sachant qu'en 2050 la population mondiale devrait avoir atteint 9,2 milliards d'individus contre 6,7 aujourd'hui, on imagine aisément que les choses ne

vont pas s'arranger. La poursuite de politiques agricoles favorisant l'exportation, en Afrique en particulier, continue à ruiner la petite agriculture familiale tandis que la FAO annonce qu'il faudrait, pour nourrir la planète en 2050, avoir augmenté de 70% le volume de la production alimentaire ce qui, si l'on ne change pas de modèle de production, continuera à appauvrir les sols, favoriser leur érosion et leur pollution par les engrais et les pesticides. Mais comment y parviendra-t-on sachant que la sécheresse de cet été en Inde a déjà réduit les récoltes de 20%, que sous l'effet du changement climatique, le même phénomène se produit en Amérique centrale et ailleurs, et qu'en Afrique ou à Madagascar, de nombreuses terres sont rachetées par la Chine et d'autres pays, privant les habitants des maigres ressources qui leur permettaient à peine de survivre.

La situation n'est pas plus réjouissante pour l'état des océans : alors que 30 millions de tonnes de poisson sont rejetées à la mer chaque année, le massacre des thons rouges se poursuit, la population de saumons continue à fondre comme neige au soleil, les dauphins gravement contaminés par le mercure sont devenus inconsommables au Japon, tandis que dans le Pacifique le réchauffement de l'eau favorise le blanchiment des coraux et la prolifération d'algues toxiques pour les poissons qui les consomment. Sachons encore, pour en terminer avec cet inquiétant constat qu'aujourd'hui, alors que l'on évalue les réserves de pétrole à peu près exploitables à moins de 40 ans, chaque produit alimentaire parcourt en moyenne de 1500 à 2000 kms avant d'arriver à son destinataire. On peut toujours espérer que le sommet de Copenhague où, pour la première fois des repré-

sentants des régions ont été invités, s'attaquera frontalement à ces problèmes. Car il est impossible, en effet, de réduire de 20% à l'horizon 2020 (et non de 40% comme le recommandent les experts de Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)) l'émission des gaz à effet de serre, sans modifier radicalement l'organisation de la production agricole dont l'empreinte écologique démesurée est aussi une cause insupportable de l'augmentation de la malnutrition sur l'ensemble de la planète.

Avant de passer à table pour le réveillon, rappelons-nous donc que selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), « *près de la moitié de la production alimentaire mondiale est aujourd'hui perdue, mise de côté parce qu'elle ne correspond pas à des normes de marchés ou gaspillée lors de la consommation* ». Un conseil encore : lorsque vous ferez vos achats, pensez que les champignons en provenance d'Ukraine ou de Biélorussie, les œufs de lumps roumains, les foies gras d'Europe de l'Est et les huîtres de Bretagne peuvent être bien meilleurs pour le moral que pour la santé. Joyeux Noël !

Y D



UNE MAISON MÉDICALE À LALBENQUE : QUAND NÉCESSITÉ FAIT LOI

Les prochaines années verront disparaître les deux tiers des médecins dans les cantons de Lalbenque, Limogne, Castelnau, Catus, Caylus pour ne citer qu'eux. Il va sans dire que nous parlons là d'un véritable tsunami professionnel ! En réaction, depuis un an, des professionnels de santé se réunissent à Lalbenque avec deux nobles objectifs : pérenniser l'offre de soins dans le canton de Lalbenque et fonder une maison de santé pluridisciplinaire.

Qu'est ce qu'une maison de santé pluridisciplinaire ?

C'est un vrai lieu de vie où des soignants et thérapeutes se regroupent, échangent et collaborent afin de mieux organiser les soins en fonction des besoins sur le territoire.

Aujourd'hui, cliniques privées et hôpitaux publics sont surchargés. Dans un contexte de raréfaction de l'offre de soins libérale, de nombreux actes qui étaient largement réalisés dans les services hospitaliers doivent être pris en charge à domicile et ce dès la sortie du patient. Cela

implique réactivité, pro-activité et professionnalisme.

Par analogie avec la récente campagne de vaccination de la grippe H1N1, où plus d'un million de personnes isolées en zone rurale et dépendantes ne seraient pas vaccinées faute de moyens de déplacement et même si comparaison n'est pas raison, nous sommes en droit de nous demander qui leur amènera demain les soins les plus élémentaires. Devrons-nous dépendre du pôle métropolitain de Cahors qui concentrera l'ensemble de l'offre de soins ? Que feront les plus fragiles, les plus malades qui ne peuvent y aller par leurs propres moyens ? Face à ces difficultés, nombre d'hommes et de femmes de bonne volonté unissent leurs efforts pour mettre ensemble leurs compétences au service de la population et essayent eux aussi de répondre au futur problème de démographie médicale, comme c'est le cas à Catus, Cazals, Montcuq, Assier...



en chantier futur chantier zone déficitaire

Mais la route est longue et difficile, aujourd'hui en Midi Pyrénées. La seule et unique maison de santé rurale est celle de Salles-Curan, une commune aveyronnaise située à une trentaine de kilomètres de Millau et de Rodez.

Notre projet va-t-il tomber à l'eau ?

Dans notre combat, nous n'échappons pas non plus aux difficultés : le bureau d'études HEMIS choisi par la Communauté de communes n'était pas familiarisé avec la construction de ce type de projet, les caisses d'assurance maladie qui de-

vaient nous aider à monter un projet de santé ne nous ont pas apporté l'aide efficace que nous espérions, les dossiers d'introduction de demande d'aides financières à la réalisation de ce projet ambitieux n'ont toujours pas été déposés et enfin des réunions nocturnes aussi nombreuses qu'inutiles ont considérablement alourdi nos déjà très longues journées de travail et ont épuisé, petit à petit, la volonté des plus ambitieux. Que de boulimie « chrono-phagique » !

Ce projet porteur d'espoir et au début prometteur mérite vraiment une seconde vie ! Espérons que, pendant cette période traditionnellement réservée aux vœux et souhaits, un nouveau souffle encourage celles et ceux qui le portent.

Docteur V. Allebosch et son épouse... qui remercient vivement l'ASEL de leur ouvrir les colonnes déchaînées de la Caselle Enchaînée.

V A



CARTONS ROUGES

Plusieurs personnes ont alerté l'ASEL sur un problème de sécurité routière. Lorsque l'on emprunte en effet les routes des environs de Lalbenque, on prend à coup sûr beaucoup moins de risques si l'on a la chance de suivre les énormes camions d'une entreprise de BTP bien connue dans la région que lorsque l'on est obligé de les croiser. Car si par malheur l'un de ces mastodontes roulant à vive allure venait à percuter un véhicule venant dans le sens inverse, les conséquences ne pourraient qu'en être dramatiques pour ses occupants. Or la circulation est dense sur l'ensemble du réseau routier des environs, les routes y sont relativement étroites, et peu de conducteurs respectent les limitations de vitesse. Tous les ingrédients ou presque sont par conséquent réunis pour qu'un jour ou l'autre un très grave accident se produise. Espérons donc que les chauffeurs de ces engins y *pensent* et qu'ils finiront par accepter de ralentir même si la consigne devait leur en être donnée par le responsable de l'entreprise.

Y D



Le **second carton rouge** de ce mois-ci a été attribué à toutes les municipalités de la région qui osent encore utiliser des produits phytosanitaires dangereux dans le traitement des espaces verts publics et des bas côtés des routes. Un employé de **la commune de Bach** a été pris en flagrant délit de sulfatage

avec du **Roundup**. Il n'est pas question de blâmer cet employé qui ne fait que répandre les produits achetés par la municipalité. C'est le premier magistrat de la commune et son conseil municipal qui sont responsables de la situation et la Caselle Enchaînée entend dénoncer toutes ces pratiques d'un autre temps, comme si tout le monde ne connaissait pas désormais la toxicité du Roundup, produit phytosanitaire non biodégradable, dangereux, pour tout l'environnement et la santé de ceux qui l'appliquent.

Si l'on en croit la firme Monsanto, le fabricant de cette molécule, le Roundup est un désherbant miracle dont la matière active, le glyphosate, est censée être inactivée au contact de la terre. C'est en réalité le pire des poisons. En 2005, l'équipe du professeur Séralini avait déjà prouvé la toxicité du Roundup mais pas à des doses infinitésimales. Or, depuis cette date, elle a travaillé sur des cellules de nouveaux-nés avec des doses 100 000 fois inférieures à celles avec lesquelles la jardiner lambda est en contact. Le résultat est sans appel : mort rapide des cellules.

Messieurs les élus qui avez en charge l'entretien des espaces publics de vos communes et qui devez montrer l'exemple à vos administrés, c'est une très mauvaise action que celle d'enrichir la multinationale MONSANTO, premier producteur mondial de glyphosate, leader mondial pour la vente de semences OGM, producteur de la BST, la fameuse hormone laitière, fabricant de l'aspartame aux effets néfastes sur la santé et, rappelons-le encore et encore, fabricant du puissant défoliant « Agent Orange » qui a fait d'innombrables victimes dans la population civile vietnamienne durant la guerre du Vietnam.

Certains maires et conseils municipaux s'opposent à l'utilisation de ces produits nocifs. **C'est le cas de la commune d'Escamps** que la Caselle tient à saluer pour son souci de préservation de l'environnement. **Carton vert au maire d'Escamps !** Y a-t-il une autre commune qui fait déjà cet effort ou qui est prête à le faire ?

D P



ORDURES MÉNAGÈRES DU MÉNAGE S'IMPOSE

La taxe annuelle sur les ordures ménagères est arrivée depuis des semaines dans nos boîtes aux lettres et nous avons eu tous à cœur, en bons citoyens que nous sommes, de nous acquitter de cette taxe qui permet à la collectivité de gérer le ramassage et le recyclage de nos déchets, qu'il s'agisse de nos ordures ménagères qui partent à Montech ou bien de nos déchets recyclables. Certains se plaignent de voir cette taxe toujours revue à la hausse. On peut les comprendre mais ce sont souvent les mêmes qui critiquent cette augmentation régulière et qui se refusent à faire de vrais efforts pour trier correctement tout ce qui peut aller dans les poubelles vertes. Si le tri est mal fait, les employés responsables du ramassage refusent de prendre ces poubelles vertes qui partent alors dans les ordures ménagères. Ou bien, ils les prennent quand même, les emportent à Catus et le refus est ensuite dirigé vers Montech. Tout cela fait augmenter le tonnage d'ordures non recyclables et, par là-même, le montant de la taxe annuelle. Plus le tri sera correctement fait par tout le monde,

plus le tonnage des ordures ménagères non recyclables baissera et plus devrait baisser également le montant de la taxe annuelle.

Cette petite mise au point étant faite, l'ASEL veut alerter les citoyens sur un point qui mérite réflexion. La plupart des Lalbenquois s'imaginent probablement que le montant de la taxe des ordures ménagères est le même pour tous les habitants de la commune. Nous l'avons longtemps cru, nous aussi...mais c'est une erreur. Il doit y avoir dans cette commune deux catégories de citoyens car il y a deux montants différents. **Explication** : les habitants du bourg, avec une densité de population importante, n'ayant pas assez de containers pour recueillir les ordures de toute une semaine, il a fallu procéder à deux ramassages par semaine. Les gens des hameaux éparpillés sur le reste de la commune étant moins nombreux, ils n'ont droit qu'à un seul passage hebdomadaire. Arguant de cette différence de traitement entre les habitants du bourg et ceux des hameaux, la municipalité applique depuis l'origine de la collecte deux tarifs différents, l'un étant de 40 euros environ plus élevé que l'autre. Les gens du bourg payent donc plus cher que les autres mais n'ont pas droit à un

service meilleur que les habitants des extérieurs. Ils ne sont pas responsables du manque de containers ni de l'obligation de passer deux fois par semaine pour que le ramassage soit efficace.

Certains habitants du bourg, au courant de cette pratique, renâclent tous les ans à payer plus cher que les autres et on peut comprendre leurs doléances. À partir du moment où ils ne bénéficient pas d'un service meilleur que les autres, il n'y a aucune raison à ce que leur taxe soit majorée de 40 euros. L'ASEL demande donc à la Communauté de communes, via la commune, de revoir sa copie et de procéder à une péréquation entre l'ensemble des habitants de la commune qui bénéficient tous des mêmes services et qui devraient tous payer le même montant annuel. Il semblerait que le président de la Communauté de communes ne soit pas favorable à cette réforme. Il nous semble pourtant que c'est une question de justice élémentaire : taxe identique pour les mêmes services rendus. Faut-il laisser pourrir cette situation inéquitable, sachant que la commune de Lalbenque est la seule des 17 communes à pratiquer ce double tarif ?

D P



La ferme photovoltaïque

Puisqu'on parle de plus en plus d'un projet de ferme photovoltaïque sur la commune de Lalbenque, sur le terrain communal de Cournesse, l'ASEL a cru bon de donner à la population un peu plus d'explications sur ce type de projet. L'ASEL, soucieuse de voir se développer les énergies renouvelables, soutiendra cette initiative à condition de trouver un emplacement judicieux qui respecte les espèces végétales remarquables sur ce terrain communal. Mais d'abord, de quoi s'agit-il ? Une ferme photovoltaïque (fpv) est un terrain recouvert de panneaux so-



laires qui recueillent l'énergie du soleil au même titre que des panneaux installés sur les toits pour ensuite transformer cette énergie en électricité.

Comme ils représentent un investissement non négligeable, (de l'ordre de 2 millions d'euros par ha) et nécessitent une maintenance professionnelle, ces fpv sont normalement exploitées par des entreprises spécialisées. Ainsi, près de Cahors, dans la zone du Sycala, il existe un projet de 22 millions d'euros, sur 12 hectares, avec 72 400 panneaux, soit 6,3 mégawatts par an, ce qui représente l'électricité nécessaire pour 2 500 foyers. De même, près de Narbonne, sur un terrain de plus de 20



hectares, EDF Energie devrait produire plus de 8,8 mégawatts. L'électricité est soit utilisée directement, soit stockée en batterie, soit raccordée au réseau et rachetée par EDF ou un distributeur d'électricité (actuellement entre 45 et 55 cts le kilowatt).

QUELLE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

On a comparé l'énergie produite sur un hectare en termes de distance parcourue par une automobile : le résultat est sans appel ! Un hectare de cultures végétales destinées à produire du biodiesel ou du bioéthanol permet à une voiture de rouler 22 000 km. Un hectare de décharge d'ordures ménagères

avec récupération de biogaz permet de rouler 67 000 km. Et un hectare de panneaux photovoltaïques permet de rouler 3 250 000 Km. Soit un rapport de 1 à 150 !



QUEL IMPACT SUR LE PAYSAGE ET L'ENVIRONNEMENT ?

Les panneaux solaires sont peu gracieux mais des haies vives peuvent les masquer sans difficulté. En tout cas, ils se verront moins que des forêts d'éoliennes ou que des champs de colza ou de soja OGM à perte de vue pour fabriquer du biodiesel ou que des champs recouverts de plastique pour fabriquer du biogaz. De plus, contrairement aux éoliennes, ce système est totalement silencieux. Comparé à la production de biomasse, il réduit considérablement l'activité agricole et son cortège de nuisances sur les voies de circulation. De plus, il ne nécessite ni eau, ni fertilisants, ni pesticides.

QUELS AVANTAGES POUR LES AGRICULTEURS ?

La fpv utilise des terrains sans valeur agricole et peut être une source de revenus complémentaire sans perdre l'usage complet du terrain. En effet, l'emprise au sol des panneaux est relativement faible (1,2 % de la surface totale) et un certain écartement entre chaque panneau est important pour éviter les effets d'ombrage réciproque. Les panneaux sont posés à environ 1,5 mètre du sol. Cette disposition autorise un usage agricole (élevage ovin par exemple) permettant de maintenir la biodi-

versité et pouvant même offrir aux moutons un ombrage bienvenu en été.

UNE RÉGULATION PUBLIQUE NÉCESSAIRE

Les énergies renouvelables sont aussi une source de revenus non négligeables pour les collectivités sous forme de taxes foncières ou taxes professionnelles. Avec 7000 euros par éolienne et une somme encore plus importante pour les fpv, on imagine facilement l'appétit des collectivités pour leur implantation. Les agriculteurs et même les particuliers vont être tentés. Il est donc nécessaire que les implantations de ces fermes photovoltaïques soient régulées par la puissance publique pour éviter une dissémination anarchique qui nuirait au paysage.



BRÈVES



UN INTRUS QUI GÊNE : LE GENÊT CENDRÉ

Connaissez-vous le genêt cendré ? C'est un genêt particulier, le « genista cinerea » qui a pour particularité de voir ses feuilles jaunes devenir blanchâtres avant de tomber...d'où son nom de cendré. Il fleurit d'avril à juillet et pousse d'ordinaire dans les terrains calcaires des zones méditerranéennes. Or, il se trouve que ce brave genêt là, attiré probablement par les odeurs de la truffe, a élu domicile dans la commune de Lalbenque où il se sent chez lui depuis des générations. Il ne recouvre que quelques hectares...mais pas n'importe où ! Il a eu la malencontreuse idée d'aller planter ses racines sur une parcelle des terrains communaux de Cournesse, exactement à l'endroit où la municipalité aimerait construire la ferme photovoltaïque...si ce projet devait arriver un jour à terme. Cet endroit serait, paraît-il, le plus à l'écart de la vue des hameaux environnants de Paillas, Laboul et Pouxoy. Soit ! On comprend le souci de la municipalité de veiller à ce que cette centrale de production d'énergie renouvelable soit la plus discrète possible mais il n'est pas question de sacrifier une espèce protégée telle que le genêt cendré qu'on ne

trouve plus nulle part en France au nord de cette limite géographique que représente la commune de Lalbenque. Nous savons que le projet de ferme photovoltaïque n'est qu'en début de gestation, que rien n'est encore décidé mais nous préférons d'ores et déjà tirer la sonnette d'alarme et alerter les décideurs pour mettre notre cher « genista cinerea » à l'abri d'éventuels mauvais coups à venir.

D P

Qu'en pensez-vous?

Il y a un mois, je m'apprêtais à remonter dans ma voiture, très correctement garée en face de l'agence du Crédit Agricole, lorsqu'un automobiliste arrête sa voiture sur une place réservée aux handicapés. De ce véhicule sort un habitant de Lalbenque, bien vaillant. Un peu surpris, je l'interpelle : " Tu es un drôle d'handicapé!". D'un ton très sérieux, il me répond : "Tu sais combien il y a de places réservées aux handicapés, à Lalbenque?... 14 ! Il n'y a pas 14 handicapés à Lalbenque." Drôle de comptabilité ! Sans commentaires.

CC

Déchetterie: pour une ouverture 6 jours sur 7

Comme tout un chacun, vous avez remarqué que notre déchetterie n'était ouverte aux citoyens que certains jours et à certaines heures. Vous en avez conclu que c'était en raison de son coût de fonctionnement.

Vous avez certainement affiché chez vous les horaires d'ouverture, difficiles à mémoriser.

Permettez- moi, cependant de comparer avec la déchetterie de notre canton voisin, Limogne en Quercy.

Notre déchetterie est close deux jours et demi d'affilée sur sept : samedi après-midi, dimanche et lundi, au total accessible 18 h par semaine.

A Limogne, elle est fermée le dimanche et le jeudi, et pourtant ouverte 17 h par semaine, soit seulement 1 h de moins.

Dans notre habitat dispersé, nos concitoyens qui travaillent la semaine et qui habitent à quelques kilomètres de Lalbenque doivent sacrifier leur samedi matin pour porter des encombrants à la déchetterie. Quant aux commerçants et artisans qui travaillent le samedi, qu'ils se débrouillent pendant leurs jours de travail!

Ces remarques ne diminuent en rien nos demandes maintes fois formulées de voir un jour la déchetterie de Lalbenque ouverte à temps complet. **CC**

Un chantier difficile à mettre en œuvre

En avril 2007, des "malfaisants", comme on disait autrefois, s'en sont pris à l'escalier de pierre qui descend de la place du Sol jusqu'à l'arrière de l'église. Ils ont brisé deux marches : oh! pas complètement, mais assez pour les rendre dangereuses pour les personnes qui marchent un peu difficilement, et pour les enfants qui se mettraient à courir dans cet escalier. Bref, un risque sécuritaire.

A ce jour, deux ans et demi après, aucune réparation n'a été effectuée, et l'escalier n'est pas fermé.

Voilà photos 2007

et

2009.



Il est vrai que le chantier est d'importance et que les bureaux d'études, certainement contactés par la mu-

CC

nicipalité, doivent suer sang et eau pour établir un projet adéquat.

UN PETIT CHANTIER NOIR ET JAUNE

Le 25 octobre dernier, une dizaine de personnes ont répondu à l'invitation de l'ASEL pour nettoyer et remettre en état le joli lavoir de la Rouquette, située sur la commune de Cieurac et en bordure d'un très beau sentier de randonnée qui passe par les châteaux de Cieurac et de Pauliac. Ce lavoir a cette particularité qu'il possède trois bassins : un premier bassin pour l'arrivée de l'eau par une source de bon débit, un second bassin pour rincer le linge et un troisième bassin, le plus grand, pour nettoyer le linge. Ce lavoir n'avait pas été nettoyé depuis des années et l'eau commençait à y croupir.

Outre le résultat satisfaisant de ces quelques heures de travail bénévole, la récompense principale nous est arrivée sous la forme de 9 belles salamandres qui sont sorties de leurs trous pour nous offrir leur robe jaune et noire et qui ont pris la pose pour se faire photographier. Une main ignorante des dangers qu'elle courait (car le liquide que peut émettre la salamandre est très corrosif) les a même transportées pour les mettre dans un endroit plus protégé. **DP**



CARTON VERT

Un petit carton vert à l'Office de Tourisme du Pays de Lalbenque qui a publié récemment, sous forme de fiches, une plaquette de 12 très belles randonnées à effectuer sur le territoire de la Communauté de communes de Lalbenque. Le choix des parcours est judicieux et varié. Chaque fiche est d'utilisation facile avec des plans précis invitant le randonneur à découvrir les principales curiosités sur le passage. Bravo pour ce travail de qualité qui met un peu plus en valeur notre patrimoine local.

PRIX : La plaquette de 12 fiches : 5 euros
La fiche à l'unité : 50 centimes

DP

CONNEXION INTERNET HAUT DEBIT : L'HEURE DU BILAN

Voilà bientôt un an, notre canton était secoué par des débats et interrogations diverses à propos de l'opportunité d'installer un réseau de connexion sans fil pour pouvoir faire bénéficier de l'ADSL tous les habitants de la région jusque là privés du haut débit. La Communauté de communes avait passé contrat avec la société Ineo-Xyland pour qu'elle mette en place les infrastructures nécessaires afin que tous les habitants des zones dites « blanches » soient couverts par le haut débit. A cette époque, l'ASEL avait été très critique à l'égard ce choix qu'elle trouvait onéreux (221 000 euros hors taxe) et peu adapté à notre territoire. D'autres technologies ont été délibérément écartées qui auraient pu faire économiser de l'argent à la collectivité tout en répondant aux besoins de la population. Tel n'a pas été le choix des pouvoirs publics, en particulier du président de la Communauté de communes qui s'est entêté sur ce dossier et qui n'a pas daigné répondre, à l'époque, aux diverses questions tout à fait justifiées que nous lui avions posées dans une lettre ouverte, dans le numéro de décembre **2008 de la Caselle Enchêlée**.

Un an après, où en est-on ? L'opération a été bien sûr réalisée puisque Ineo a finalement installé ses 28 antennes en toile d'araignée à partir d'une tête de réseau de 11 antennes basées sur le château d'eau de Lalbenque. Mais c'est un succès bien mitigé, pour ne pas dire un flop, car bon nombre des 500 clients potentiels ont préféré soit attendre, soit choisir la solution d'une connexion par satellite et sont parfaitement satisfaits de cette solution. D'autres ont choisi la technologie de la petite société lotoise Numévia avec son coût moindre et ses antennes plus nombreuses mais moins puissantes.

Nous savons qu'à l'heure actuelle seulement 140 personnes se sont tournées vers la société Xyland mais nous ignorons le degré de satisfaction de ces abonnés. Plusieurs cas d'absence de maintenance et de suivi de clientèle nous ont été rapportés. A certains endroits, comme nous l'avions prévu, ce procédé ne fonctionne pas (zones trop boisées ou habitat dans des combes) et les abonnés doivent trouver une autre solution, une connexion soit par satellite, soit par le procédé Numévia. Le bilan est loin d'être positif et, une fois de plus, nos craintes et nos critiques émises vers la fin de l'année 2008, se sont révélées justes.

Au lieu de s'engouffrer tête baissée dans un contrat juteux pour Ineo-Xyland (221 00 euros hors taxes) qui promettait monts et merveilles à ses futurs abonnés, n'aurait-il pas été plus judicieux d'attendre et de proposer aux habitants des zones blanches une connexion par satellite, quitte à subventionner les foyers désireux d'obtenir cette technologie comme cela s'est fait dans d'autres départements. Il y a fort à parier que les 221 000 euros hors taxes auraient été largement suffisants et mieux employés. Tout autre procédé va devenir ou est déjà obsolète. Il est vrai que, pour l'instant, les limites techniques de la technologie par satellite sont réelles mais, dans les mois ou les années à venir, nul doute que le satellite sera la seule technologie capable d'amener du très haut débit dans les zones rurales privées de connexion par fil. L'argent public, une fois de plus, s'est envolé ou, plus précisément, a contribué à faire grimper les actions et bénéfices de la société INEO-WIFILAND, une des nombreuses filiales, rappelons-le, du groupe SUEZ ! On s'interroge encore sur les raisons qui ont poussé la Communauté de communes à

faire un tel choix. Naïveté ? Pression politique venue de la Région ? Confiance excessive dans les promesses de cette entreprise privée ? Ou tout simplement un des multiples avatars de l'épidémie de la grippe H1N1...pardon de l'épidémie de **la studioburite**, cette maladie dont nous vous parlions récemment et qui fait des ravages dans les collectivités locales en invitant les élus à se plier aux conclusions des multiples bureaux d'études...qui, une fois le chèque encaissé, n'ont aucun compte à rendre devant les citoyens.

D P



Trucs et Astuces

L'hiver est là, et tous ceux qui possèdent un insert ou poêle à granulés se retrouvent devant le même problème : la vitre qui s'encrasse. La solution, vous l'avez tout près de vous ! Froissez du papier journal, mouillez-le à l'eau chaude, et trempez-le dans de la cendre... Frottez, vous verrez le résultat... (renouvelez l'opération plusieurs fois si besoin) C'est économique, écologique, et en plus, vraiment efficace !

Remarque pour tous ceux qui nous lisent...

Par manque de moyens financiers, nous ne pouvons nous permettre d'imprimer sur du papier recyclé... Nous publions ce journal par photocopie et, pour l'instant, le papier recyclé passe mal dans les photocopieuses. Il nous faudrait une impression en offset...mais solution trop chère ! Par contre, le papier utilisé est RECYCLABLE !

Ne l'oubliez pas !

S R

LA SALAMANDRE

Mais quel est cet animal étrange ?

Lors de leur dernier chantier, les bénévoles de l'ASEL ont été étonnés de voir cette bête étrange, à l'origine de bien des légendes. A l'époque, François Premier la choisit pour figurer sur ses armoiries. On l'a longtemps crue capable de se baigner dans le feu. On l'accusait d'empoisonner l'eau des puits, ainsi que les fruits qu'elle approchait.

Elle vit cachée dans les forêts d'arbres à feuilles caduques, près des mares ou des cours d'eau peu profonds. Mais pas dans l'eau.

Dodue, brillante, avec sa carte d'identité sur le dos (un dessin unique en noir et jaune), mesurant 31 cm si c'est une femelle, 17 si c'est un mâle, notre bête peut vivre jusqu'à 50 ans si elle ne croise pas la route de ses prédateurs que sont l'homme, les engins métalliques à 4 roues, les couleuvres à collier ou bien encore les hérissons... Elle est aujourd'hui protégée, mais malgré tout en voie de disparition.

Que mange-t-elle ?

Condamnée à vivre dans l'eau pendant toute son enfance -2 à 6 mois-, son menu consistera en un plateau de larves, de petits vers, de daphnies... Mais après sa métamorphose (2 à 6 mois pour que ses pattes se développent, son système respiratoire se modifie) elle mettra « pattes à terre » et partira à la recherche de vers terrestres, limaces, escargots, insectes lents... avec une nette préférence pour les vers de terre bien juteux.

L'hiver, vous ne la verrez pas... Elle se cache dans une fissure de mur ou une souche d'arbre pour hiberner. Alors, la légende veut qu'on lui attribue des pouvoirs magiques, tels que celui de ne pas craindre le feu. En fait, lorsque les paysans mettaient du bois dans leur cheminée, ils étaient surpris de la voir apparaître au milieu des flammes, bien vivante. Réveillée en sursaut de son hibernation, elle ne cherchait, en réalité, qu'à fuir une mort atroce ! Mise en danger, elle a la particularité d'émettre, par les pores de sa peau, un liquide blanc et visqueux, toxique...

Elle n'hésitait donc pas à utiliser ce pouvoir, faisant qu'elle ne brûlait pas immédiatement. Imaginez alors, les yeux exorbités des spectateurs qui ne connaissent pas ces détails !

Quand les beaux jours de printemps arriveront, elle se réveillera mais vous ne la verrez toujours pas ! Et toc ! Sauf si... elle cherche un point d'eau pour mettre ses petits au monde. Après les avoir portés durant 8 mois dans son ventre, elle propulsera sa moyenne de trente cinq larves dans l'eau, mais seulement là où « elle a pattes ».

Cet événement mis à part, durant le jour, elle se cache dans des endroits sombres, frais et humides. Elle préfère sortir la nuit pour chasser ses proies, lentement, maladroitement...

Alors, si vous la trouvez, quelques conseils :

Ne la mettez pas dans l'eau profonde, elle se noierait. Ne la tuez pas, elle est protégée.

Et ne la touchez pas, car le liquide qu'elle émet pour se défendre est très venimeux : mettre vos mains à la bouche vous ferait vomir. Le mettre au contact de vos yeux vous rendrait aveugle.

S R



**BULLETIN D'ADHESION: 15 euros/an
ou 20 euros par couple.**

NOM :

Prénom :

Adresse:

Venez nombreux nous rejoindre !

Pour nous contacter:

ASEL

Mairie de Lalbenque

46 230 Lalbenque.

Tel: 05 65 31 75 91

Ou: 05 65 20 24 89

